

3. Le dialogue intra-régional concernant la mobilité du travail et la protection des travailleurs migrants est renforcé

- Les principaux accords bilatéraux entre les pays ciblés sont révisés ;
- Les capacités nationales afin de développer des accords de migration de travail bilatéraux sensibles au genre sont renforcées ;
- Un programme d'action est élaboré lors d'un atelier sous-régional tripartite sur « la Mobilité intra-régional et la protection des travailleurs migrants ».

Groupes cibles et partenaires

Le projet ciblera :

- Les institutions publiques impliquées dans la gouvernance des migrations du travail : Ministères du Travail / de l'emploi / de la main d'œuvre, des Affaires Sociales, des Affaires Etrangères et les Ministères ou autres institutions publiques en charge des ressortissants à l'étranger ainsi que de la main-d'œuvre.
- Les services publics pour l'emploi, les observatoires de l'emploi et de la formation professionnelle et les institutions de sécurité sociale seront également ciblés.
- Les organisations d'employeurs et de travailleurs seront impliquées dans une formation sur la protection des droits des travailleurs migrants, la gouvernance de la

migration du travail, la collecte de données, la sécurité sociale, l'administration du travail, les liens entre la migration et la politique du marché du travail national, ainsi que la migration et le développement, pour créer un dialogue social efficace dans le cadre de groupes de travail et de mécanismes tripartites.

- Le Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sera le principal partenaire d'exécution du projet.
- Les ONG, les associations de migrants et les universités (chercheurs et instituts se concentrant sur la migration) seront également impliqués

Régions et pays couverts

Afrique du Nord (Egypte, Libye, Maroc, Tunisie)

Durée du projet

Trois ans; démarrage en septembre 2013

Bailleur de fonds

Direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC)

Unité du BIT responsable

Bureau régional pour l'Afrique
Equipe Travail Décent pour l'Afrique du Nord (Le Caire)

projet mis en oeuvre en partenariat avec :



Contact

M. Francesco Carella
Conseiller Technique
Principal du projet IRAM
BIT Tunis

Tél: +216.71.192.119
Email: carella@ilo.org

Mme Naima Zaghdoudi
Coordinatrice Nationale de Projet
BIT Tunis
(Tunisie)

Email: zaghdoudi@ilo.org

M. Abderrahim Amraoui
Coordinateur National de Projet
BIT Rabat
(Maroc)

Email: amraoui@ilo.org



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Organisation
internationale
du Travail

Améliorer la gouvernance de la migration de la main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants en Tunisie, au Maroc, en Libye et en Egypte

Tunisie

Libye

Maroc

Egypte



IRAM

Contexte

En Afrique du Nord, le chômage, le sous-emploi, l'emploi informel et le manque de travail décent ont déclenché les troubles sociaux ayant conduit aux révolutions de 2011 et ont contribué aux actuels processus de transformation politique. Ces mêmes phénomènes jouent un rôle important dans la détermination de la dynamique des migrations.

Pour améliorer le potentiel de développement de la migration du travail en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Libye, le développement de réponses inclusives et sensibles au genre régissant la mobilité des travailleurs migrants est nécessaire. La mobilité du travail est un outil important pour ajuster les qualifications, le genre, l'âge et la composition sectorielle des marchés du travail nationaux et pour adapter les compétences et le travail aux besoins des marchés du travail et de l'environnement changeant.

Un cadre réglementaire adéquat et des politiques inclusives de migration de la main-d'œuvre au niveau sous-régional, basés sur les normes internationales, sont essentiels pour renforcer le potentiel de développement des migrations et assurer la protection des droits des travailleurs migrants. Renforcer le développement et la cohérence des politiques, comme l'intégration des questions de migration dans les plans nationaux de développement, permettrait d'améliorer la protection des travailleurs migrants et de faciliter leur insertion sur le marché du travail. De plus, les législations nationales et les codes de travail nationaux ont besoin d'être revus dans le but de promouvoir l'harmonisation avec les normes internationales et les protocoles sous-régionaux.

Objectifs

Ce projet vise à promouvoir la bonne gouvernance de la migration du travail et la protection des droits des travailleurs en Tunisie, au Maroc, en Egypte et en Libye en vue d'améliorer les bénéfices pour le développement de la migration de la main-d'œuvre.

Pour atteindre ses objectifs globaux, le projet vise à :

- fournir aux parties prenantes nationales les capacités et les outils pratiques pour élaborer et mettre en œuvre des politiques / stratégies de migration du travail cohérentes, fondées sur les droits et sensibles au genre, à travers un processus de consultation hautement participatif avec les partenaires sociaux et les organisations de la société civile ;
- soutenir le renforcement des législations et pratiques nationales en matière de migration de la main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants en s'appuyant sur les instruments internationaux pertinents ;
- appuyer un dialogue intra-régional sur la mobilité du travail et la protection des travailleurs migrants.

Principales activités

- La rédaction et la diffusion des études nationales de référence ;
- Le développement de plans d'action pour le renforcement des institutions ;
- Le développement de programmes et matériels de formation faits sur mesure ;
- La mise en œuvre de formations et d'ateliers tripartites ;
- La création d'un mécanisme de consultation entre les organisations de la société civile ;

Résultats

1. Les capacités institutionnelles nationales pour réguler la migration du travail sont renforcées

- Les besoins en développement des capacités et en renforcement institutionnel sont évalués (Tunisie, Maroc, Egypte, Libye) ;
 - Les capacités nationales en matière de migration du travail sont renforcées grâce à des formations ciblées (Tunisie, Maroc) ;
 - Des feuilles de route nationales pour l'élaboration des politiques nationales de migration du travail sont élaborées grâce à des discussions tripartites (Tunisie, Maroc) ;
 - Une assistance technique concernant les mécanismes de coordination inter ministérielles est fournie au Maroc et en Tunisie ou en Egypte, des formations spécifiques à destination des attachés du travail tunisien et un appui à la mise en œuvre d'un « mécanisme de veille juridique » au Maroc ;
 - Le processus de développement d'une politique nationale de migration du travail au Maroc est avancé
- ### 2. Les capacités institutionnelles nationales pour la protection des droits des migrants sont renforcées
- Les législations et pratiques relatives aux travailleurs migrants sont revues afin de mieux les protéger ;
 - Les capacités des partenaires sociaux pour la protection des travailleurs migrants sont renforcées en Tunisie et au Maroc.
- La création de groupes de travail nationaux tripartites dont le mandat sera de fournir des recommandations et d'appuyer l'élaboration d'une politique de migration ;
 - La mise à disposition de conseils techniques afin d'appuyer les mécanismes interministériels de coordination et de collaboration ;
 - La rédaction d'une politique de migration selon une approche participative ;
 - La publication d'études nationales sur les normes juridiques internationales pertinentes, y compris celles intégrant les questions d'égalité des sexes ; ainsi que des recommandations pour le renforcement des cadres juridiques nationaux et des mécanismes d'application en conformité avec les conventions de l'OIT et la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ;
 - La réalisation d'une étude régionale sur les principaux accords bilatéraux / mémorandum d'entente sur la main-d'œuvre, les protocoles régionaux comme les accords bilatéraux de sécurité sociale et les pratiques en vigueur dans la région ;
 - La réalisation d'une formation ciblée sur les accords de travail bilatéraux ;
 - La réalisation d'un atelier sous-régional tripartite sur la mobilité et la protection des droits des travailleurs migrants en Afrique du Nord.

